ACTIONS	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES TECHNIQUES	CONTENU DE L'ACTION	ETAT D'AVANCEMENT
1. AG 21 Scolaires	Etablissements scolaires des communes d'Aléria, Ghisonaccia et Prunelli	Rectorat, EIE, CPIE, PNRC, OEC, CTC.	* La démarche proposée par le Rectorat inclut une étude des besoins, organisée autour d'un bilan structurel des établissements et une analyse des projets pédagogiques. *Le Plan Académique de Formation a été mis en place auprès de plusieurs chefs d'établissement. * Le service Animation du PNRC peut être un relais d'information auprès des établissements de son territoire d'action. * Intégration de la problématique des rythmes scolaires dans la réflexion A21 (activités périscolaires) * Prévoir opération concours collège sur la thématique des déchets (A21 scolaire -collège)	Une formation des chefs d'établissements de Haute-Corse a été réalisée. Le collège-lycée de Ghisonaccia va former son comité de pilotage pour mettre en place un Agenda 21 scolaire. Un retour des IEN permettra de cibler des écoles primaires potentiellement intéressées.
2. Projet éducatif "ABC" : Antiquité, Baroque, Christianisme	Collège du Fium'Orbu	* Commune de Ghisonaccia * CRDP (édition et reprographie)	* Le projet consiste en des échanges entre des établissements scolaires du territoire et des établissements de Ligurie et de Toscane et la formalisation de carnets de voyages (dimensions culturelle et linguistique) à destination des écoles bilingues de Corse (appui à l'enseignement). * Actions prévues : visites en Corse, séjour pédagogique en Italie avec préparation du séjour à travers l'étude de documents (photographies, films, documentaires, consultations d'ouvrages,...), élaboration du carnet de voyage, production de documents. *L'édition d'un guide est prévue pour 2015.	Le voyage est réalisé. Les élèves poursuivent leurs travaux dans le cadre de la finalisation du document prévu. La CTC langue Corse a répondu favorablement à la demande d'aide. Dossier déposé et validé par l'OEC. Cependant, une délibération doit être prise afin de compléter le dossier pour l'OEC courant juin. La deuxième phase débutera bientôt.
3a. Accompagnement des OPAH intercommunales	Corse Energie Environnement	* CC * CCI * Chambre de Métiers * Equipe d'animation de l'OPAH de l'Oriente * OEC (appui organisationnel) * ADEME * Bailleurs sociaux	* Permanences délocalisées (Aléria et Ghisonaccia)	Les actions de l'EIE sont financées dans le cadre des activités d'animation de l'Espace Info Energie (EIE). Les permanences délocalisées sont mensuelles à Ghisonaccia et à Aléria. A Aléria tous les premiers mardis du mois (le matin) et à Ghisonaccia tous les premiers jeudis du mois (le matin). Cette action a débuté le 20 mai à Aléria.

ACTIONS	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES TECHNIQUES	CONTENU DE L'ACTION	ETAT D'AVANCEMENT
3b. Accompagnement des OPAH intercommunales	Corse Energie Environnement	* CC * CCI * Chambre de Métiers * Equipe d'animation de l'OPAH de l'Oriente * OEC (appui organisationnel) * ADEME * Bailleurs sociaux	* Ballades thermiques	Les actions de l'EIE sont financées dans le cadre des activités d'animation de l'Espace Info Energie (EIE). La balade thermique est qu'en cours de réflexion. Elle se déroulera en hiver prochain.
3c. Accompagnement des OPAH intercommunales	Corse Energie Environnement	* CC * CCI * Chambre de Métiers * Equipe d'animation de l'OPAH de l'Oriente * OEC (appui organisationnel) * ADEME * Bailleurs sociaux	* Action d'information en direction des professionnels du bâtiment : organisation d'une manifestation sur la thématique réglementaire et l'intérêt de formation ouvrant à labellisation (certaines aides financières seront éco-conditionnées, en l'occurrence conditionnées à un suivi de formation et à la labellisation qui s'en suit)	Les actions de l'EIE sont financées dans le cadre des activités d'animation de l'Espace Info Energie (EIE). La journée d'information est prévue pour fin septembre début octobre. Une feuille de route doit être élaborée.
3d. Accompagnement des OPAH intercommunales	Corse Energie Environnement	* CC * CCI * Chambre de Métiers * Equipe d'animation de l'OPAH de l'Oriente * OEC (appui organisationnel) * ADEME * Bailleurs sociaux	* Information des secrétaires de Mairies	Les actions de l'EIE sont financées dans le cadre des activités d'animation de l'Espace Info Energie (EIE). L'EIE à pris contact avec les secrétaires de mairie. Il doit définir un planning. Une feuille de route doit être élaborée.

ACTIONS	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES TECHNIQUES	CONTENU DE L'ACTION	ETAT D'AVANCEMENT
4. Diagnostics thermiques des bâtiments communaux et étude pour le chauffage-bois	Commune d'Aléria	* EIE	Action à 2 volets : Etude pour établir un diagnostic thermique des bâtiments communaux (mairie, groupe scolaire et maison des associations) et étude de faisabilité d'une chaufferie bois sur ces mêmes bâtiments. * L'EIE accompagne le porteur dans l'élaboration du dossier de demande de financement * L'EIE se charge de la diffusion de l'information aux autres communes potentiellement intéressées	L'ADEME/CTC peut financer l'étude de faisabilité à hauteur de 70 %. L'ADEME a envoyé à la commune l'ensemble des documents nécessaires au montage de dossier. Ce dossier pourra, s'il répond à certains critères, être pris en compte dans l'appel à candidature lancé par l'ADEME/CTC/EDF. L'étude établira un bilan énergétique des bâtiments et proposera, via une analyse économique, les différents scénarii souhaitables en fonction du type de chaufferie, du combustible, de la ressource en combustible disponible, etc. Suite à l'étude, l'ADEME pourra financer les travaux à hauteur de 80 % du surcoût d'investissement par rapport à une installation classique. La commune doit envoyer à l'ADEME une déclaration d'intention et un dossier de demande de subvention.
5a. Etude - action pour le chauffage-bois dans les bâtiments communaux	Commune de Ghisonaccia	* EIE * Corse Bois Energie	Etude et mise en place d'un chauffage bois pour des bâtiments communaux	La mise en place du chauffage bois concerne le gymnase et des bâtiments administratifs. Une étude de faisabilité doit être réalisée. L'ADEME/CTC peut financer l'étude de faisabilité à hauteur de 70 %. L'ADEME a envoyé à la commune l'ensemble des documents nécessaires au montage de dossier. Ce dossier pourra, s'il répond à certains critères, être pris en compte dans l'appel à candidature lancé par l'ADEME/CTC/EDF. L'étude établira un bilan énergétique des bâtiments et proposera, via une analyse économique, les différents scénarii souhaitables en fonction du type de chaufferie, du combustible, de la ressource en combustible disponible, etc. Suite à l'étude, l'ADEME pourra financer les travaux à hauteur de 80 % du surcoût d'investissement par rapport à une installation classique. La commune doit envoyer à l'ADEME une déclaration d'intention et un dossier de demande de subvention.
5b. Etude - action pour le chauffage-bois dans les bâtiments communaux	Commune d'Aléria	Voir action 4	Voir action 4	Voir action 4

ACTIONS	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES TECHNIQUES	CONTENU DE L'ACTION	ETAT D'AVANCEMENT
6. Réhabilitation phonique et thermique d'une salle de spectacle	Communauté de Communes de l'Oriente	A préciser	Réhabiliter la salle de spectacle "la clé des champs" d'un point de vue phonique et thermique	L'ADEME peut financer un diagnostic énergétique de la salle de spectacle à hauteur de 70 %. La commune doit envoyer à l'ADEME une déclaration d'intention, un dossier de subvention, une délibération ainsi que les pièces complémentaires. L'ADEME va envoyer à la commune un cahier des charges type auquel la commune peut ajouter un paragraphe pour une étude acoustique.
7. Etude pour un urbanisme durable	Communautés de communes	* EIE * ADEME	* Mise en place d'un SCOT	Organisation d'une réunion de travail avec les deux communautés de communes
8. Tri sélectif et sensibilisation des populations	Communauté de commune du Fium'Orbu-Castellu	* CC Costa Verde * EIE	* Campagne de communication sur le tri sélectif (rappel) et de sensibilisation au compostage * Actions d'investissement à prévoir (composteurs de quartier ?) * A relier avec les bonnes pratiques de l'ODD	Plusieurs communes sur la communauté de communes n'ont pas mis en place le tri. Un financement est possible pour la mise en place du tri sur ces communes et pour de la communication à hauteur de 80 %. La ComCom souhaite communiquer à travers un livret d'information. L'OEC a reçu un dossier de demande de subvention pour l'investissement sur quatre communes pour la mise en place du tri sélectif. **Un dossier complet et plus détaillé doit être envoyé à l'OEC pour instruction**, la demande doit être en adéquation avec l'étude réalisée en 2012. Ce dossier doit également intégrer l'action de communication sur le tri sélectif. **Un seul et même dossier doit être monté pour ces deux actions avant mi-juin**. L**a ComCom pourra se mettre en relation avec l'IA2B, afin de mettre en place un concours sur le tri au collège.**

ACTIONS	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES TECHNIQUES	CONTENU DE L'ACTION	ETAT D'AVANCEMENT
9. Site pilote viticole : projet de méthanisation	Vignerons d'Aghione	* OEC * ADEME	Développement d'un dispositif permettant de limiter la quantité d'effluents produits et d'améliorer le traitement	La coopérative d'Aghione souhaitait mettre en place un dispositif de traitement des effluents par méthanisation. Ils se sont rapprochés d'EDF Optimal Solution afin d'être conseillés sur la pertinence du projet. Il s'avère que la rentabilité de ce dispositif n'est pas intéressante. Ce projet pourrait éventuellement être étudié à l'échelle du territoire des deux communautés de communes (Oriente et Fium'Orbu-Castellu). Ainsi, la coopérative d'Aghione réoriente son action vers une diminution de la production d'effluents. Celle-ci réfléchit aux différents dispositifs ou méthodes permettant de réduire les effluents. Importance du formalisme : déposer le dossier complet au guichet d'entrée, pour une présentation à une commission (3 à 4 par an). Une réunion doit être organisée fin avril avec l'ensemble des potentiels partenaires financiers (ODARC, OEC, ADEME...).
10. Gestion, traitement et valorisation des déchets	CC de Fium'Orbu Castellu	A préciser	* Définition des besoins * Réalisation des investissements Déchets verts et fermentescibles (restauration collective ou privées, et traitement des déchets verts des déchetteries). Des solutions différentes à étudier (réduire la quantité, sensibiliser et communiquer)	La communauté de communes souhaite optimiser l'organisation et le fonctionnement de la déchetterie qui s'établira à l'issue d'un audit organisationnel et règlementaire sur la base d'un retour d'expériences. Le bureau d'étude chargé de l'audit a fourni un nouveau devis à la communauté des communes. Celui-ci doit revoir la répartition financière de ses missions. La communauté des communes prendra une délibération en conseil communautaire le 23/05/2014 pour le plan de financement suivant : 80 % OEC/ADEME et 20 % ComCom. Par la suite, la ComCom doit envoyer un dossier de demande de subvention à l'OEC.
11. Installation d'un système de séchage solaire des boues d'épuration	Commune d'Aléria	ADEME	Réalisation d'une étude pour la mise en place d'une serre de séchage solaire (40 m de long sur 7 m de large), pour 4200 habitants. Puis réalisation de l'investissement. Attention : il existe un schéma général des boues ainsi qu'une réglementation des boues (État)... L'épandage étant très normé, il est nécessaire de s'assurer de la conformité du dispositif envisagé.	La création d'une station d'épuration a déjà été lancée. La ComCom doit voir avec l'Agence de l'eau s'il est possible de raccrocher le projet de système de séchage des boues au dossier initial ou bien si elle doit faire un nouveau dossier.

ACTIONS	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES TECHNIQUES	CONTENU DE L'ACTION	ETAT D'AVANCEMENT
12. Base de données toponymique, légendaire, pastorale et historique	CC du Fium'Orbu Castellu	CTC Patrimoine, Office de Pôle, PNRC, Université,…	Extension de la base de données déjà existante sur la communauté de communes de l'Oriente. Elaboration du Système d'informations géolocalisées (SIG) des sites archéologiques, implantations pastorales, chemins pastoraux, etc.	La CTC a bien reçu le dossier, cependant, ni le service de la langue Corse, du patrimoine et du SIG ne peuvent financer cette étude. Organiser une réunion avec la CTC Patrimoine, CTC langue Corse, et l'Office de tourisme pour coordonner le projet de la communauté de commune et celui de la région. Une convention de partenariat peut être établie avec la CTC Langue et Culture Corse dans le cadre de la feuille de route fixée par la CTC. La ComCom doit rencontrer le service de la langue Corse.
13. Musée Vivant	Association Sportive et Culturelle de Casevecchie	Commune, CC de l'Oriente	Le musée vivant s'organise autour d'une thématique identitaire annuelle, de chants corses, de manifestations culturelles.	L'action est engagée. En 2013, le terrain a été clôturé et le blé planté. Les intervenants ont été contactés. Cette manifestation s'organisera en juillet et sera sur le thème de la « tribbiera ». Le programme sera envoyé au CPIE lorsqu'il sera établi.
14. Schéma territorial de sentiers et de chemins	Communautés de communes	* Office de Pôle Touristique * Fédération de VTT	Recherche d'une lisibilité des complémentarités des parcours développés sur les 2 CC via des actions de communication. Réflexion à conduire sur l'éducation à l'environnement et la sécurité. Une thématique "randonnée Natura 2000" est à explorer.	La ComCom de l'Oriente a déjà bien avancé son projet de sentiers. La ComCom du Fium'Orbu a la compétence sur une vingtaine de sentiers sur son territoire. Elle souhaite restaurer, développer et valoriser ces sentiers. A terme, un maillage des sentiers est prévu avec la communauté des commune de l'Oriente. L'ATC peut intervenir financièrement sur la communication et la signalétique (80 %). Elle fournira à la ComCom un cahier des charges type. L'Office de Tourisme se chargera par la suite de la promotion des sentiers. La réalisation des sentiers devra être prise en compte via la dotation quinquennale. Les deux projets sur les deux ComCom doivent s'harmoniser.
15. Préservation et valorisation du patrimoine	Commune de Casevecchie	Commune de Casevecchie	* Réalisation d'aménagements autour de l'église et valorisation des chemins * Réhabilitation du four à pain et d'une ricciata * Mise en fonction du site touristique	La délibération a été prise par la commune et le dossier de demande d'aide a été envoyé à l'OEC. La réhabilitation du four à pain et d'une ricciata est reportée à 2015.

ACTIONS	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES TECHNIQUES	CONTENU DE L'ACTION	ETAT D'AVANCEMENT
16. Classement du Travu en "Rivières Sauvages" et réalisation d'un plan d'aménagement concerté	PNRC (4 des 5 communes concernées sont adhérentes au Parc)	* Agence de l'Eau * Fonds Rivières Sauvages	* Recrutement / mise à disposition d'un technicien de rivière pour porter le dossier. * Identifier les problèmes : gestion de la ressource, qualité de l'eau, conflits d'usage, biodiversité, risque d'inondation, hydromorphologie,… * Mettre en place une démarche de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatique à l'échelle du bassin versant (PACT Rivières Sauvages) Le Fonds Rivières Sauvages explore les pistes de financement. Projet sur 3 ou 4 ans.	Le Travu et le Fango ont été désigné site pilote pour la mise en place du label. En 2014, les critères pour l'obtention du label sont testés puis à partir de 2015 les labels seront distribués. Gabrielle s'est rendue sur le site, peu d'impacts humains ont été notés. Une réunion de travail doit être organisée en avril pour décider des priorités et études à mener. Une étude sur la valeur économique du Travu et du Fangu a été lancée.
17. Etude pour la mise en place d'un SPANC	CC du Fium'Orbu Castellu	* EIE * Service d'appui au sein de l'OEHC	* Mobilisation des communes * Les compétences du SPANC comprennent le contrôle de conception-réalisation sur les ouvrages neufs ou réhabilités, le contrôle diagnostic de l'existant et le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien des ouvrages existants. * Les compétences facultatives sont l'entretien et la réhabilitation.	Un SPANC a été mis en place sur la commune de Ghisonaccia. La compétence a été transférée à la communauté de communes. Une personne a été recrutée pour transposer le projet de création de SPANC aux autres communes de la ComCom. La ComCom récupère l'ensemble des données et les diagnostics sur chaque commune va commencer. Un dossier doit être envoyé à l'Agence de l'eau, le conseil général et CTC pour obtenir des financements pour la réalisation des diagnostics sur les communes et la mise en place des SPANC (dossier disponible sur la plateforme collaborative).
18. Etude globale sur la ressource Eau	Syndicat Intercommunal	* Agence de l'eau * Université * OEHC * OEC	* Estimation du potentiel et de la ressource du territoire et des risques (étude-action) * Optimisation des comportements de consommation, connaître et faire connaître les préoccupations en termes de gestion de la ressource "eau" * Création de supports de communication et plan média ciblé (élaboration d'un plan de communication) * Information et sensibilisation des publics identifiés comme prioritaires (mise en œuvre du plan de communication)	Le projet doit être plus clairement définit et un formulaire type doit être rempli et envoyé pour instruction à l'agence de l'eau
19. Mise en place d'un contrat de milieu	ComCom du Fium'Orbu et CPIE	* Agence de l'eau * Université * OEHC * OEC	Mise en place d'un contrat de milieu sur le bassin versant du Fium'Orbu : préservation et valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.	La ComCom doit définir clairement ces besoins afin de voir si le CPIE peut répondre à ces attentes.